

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/07/2024 - 92567 - 1993 B 09619 - 392 504 270 - VAMOPAR

VAMOPAR

Société anonyme au capital de 300 082,29 euros
Siège social : 23 avenue Matignon - 75008 Paris
392 504 270 RCS Paris

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Létouart', with a horizontal line drawn underneath it.

Certifiés conformes,
Le Président Directeur Général,
Jean-Damien Létouart

ACTIF	AU DECEMBRE 2023			NET AU 31 DECEMBRE 2022	PASSIF	AU DECEMBRE 2023	AU 31 DECEMBRE 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Capital		
					Capital social	300 082	300 082
Immobilisations corporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Terrains					Prime d'émission		
Construction et immobilisations					Prime de fusion, d'apport		
Immobilisations financières					Réserves		
Titres de participation					Réserve légale	2 610	2 610
Créances rattachées à des participations					Réserve spéciale des plus values à long terme		
Titres immobilisés	8 806	1 470	7 337	8 434	Réserve pour éventualités diverses	886	886
Prêts	107	61	46	46	Report à nouveau	-11 066	-36 944
Autres immobilisations financières					Résultat de l'exercice	24 319	25 879
					Provisions réglementées		
						I	316 832
I	8 913	1 531	7 383	8 480	Autres fonds propres		
					Dettes subordonnées Perpétuelles		
					TSDI		
ACTIF CIRCULANT						II	
Créances d'exploitation					Provisions pour risques et charges		
Etat							
Créances diverses et comptes courants des filiales	132 843	3 661	129 182	129 182			
Valeurs mobilières de placement	185 939		185 939	158 462			
Disponibilités							
Charges constatées d'avance							
					DETTES		
II	318 782	3 661	315 120	287 644	Dettes subordonnées		
					Dettes financières		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts et dettes financières divers		
					Emprunts auprès des établissements de crédit		
					Dettes rattachées à des participations		
Comptes de régularisation					Dettes d'exploitation		
Charges à répartir					Dettes fiscales		
Primes de remboursement					Dettes sociales		
Ecart de conversion actif					Dettes diverses		
					Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes	5 671	3 610
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance (produits à étaler)		
						IV	5 671
					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	327 695	5 192	322 503,06	296 123	TOTAL GENERAL	322 503	296 123

COMPTE DE RESULTAT AU DECEMBRE 2023

en euros

	DECEMBRE 2023	DECEMBRE 2022
I RESULTAT COURANT		
Produits financiers et d'exploitation		
Revenus des immeubles		
Revenus des titres de participation		
Revenus des prêts et placements à court terme	37 105	37 674
Reprises de provisions et transferts de charges		
Autres produits		
I	37 105	37 674
Charges d'exploitation		
Charges externes et autres charges	-11 582	-11 792
Impôts , taxes et charges assimilées		
Salaires, traitements et charges sociales		
Intérêts et charges assimilées	-103	-546
Dotation aux amortissements et charges à étaler		
Dotation aux provisions sur créances		
II	-11 686	-12 339
EXCEDENT D'EXPLOITATION	III = I + II	25 419
QUOTE-PART SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	IV	
Opérations sur titres de placement		
Produits nets sur cessions		
Reprises de provision sur valeurs mobilières de placement		
Charges nettes sur cessions		
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		
RESULTAT SUR GESTION DES TITRES DE PLACEMENT	V	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	VI = III+IV+V	25 419
II RESULTAT SUR OPERATION EN CAPITAL		
Produits sur cession d'actifs immobilisés		985
Reprise de provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions sur immobilisations financières	4	471
Résultat de change	-3	5
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés		-688
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-1 101	-229
Produits et charges nets exceptionnels		
RESULTAT SUR OPERATIONS EN CAPITAL AVANT IMPOT	VII	544
IMPOT SUR LES SOCIETES	VIII	
III RESULTAT DE LA PERIODE	VI + VII + VIII	25 879

VAMOPAR

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice 2023.

L'exercice comptable 2023 se solde par un bénéfice de 24 319 € contre un profit de 25 879€ en 2022.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 2014 (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) et des textes relatifs à son application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 Présentation des comptes

- Au bilan :

Les autres titres immobilisés constituent des titres que VAMOPAR a l'intention de conserver durablement mais dont la détention n'est pas jugée utile à l'activité de la Société.

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance par la perception d'un revenu et/ou par la réalisation d'une plus-value à la revente.

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des autres titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement est fonction de leur valeur probable de négociation. Celle-ci diffère selon que les titres sont cotés (cours moyen du dernier mois de l'exercice) ou non cotés (estimation à partir des derniers comptes annuels ou des modalités de cessions éventuelles).

VAMOPAR

- *Au compte de résultat :*

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

Les **opérations courantes** comprennent essentiellement les dividendes, les produits des autres placements, les intérêts, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values sur cessions et dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Les **opérations en capital** comprennent les résultats des cessions des actifs immobilisés : les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provision pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels.

3 – NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN (en euros)

3-1 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Autres titres immobilisés	8 806			8 806
Prêts de titres	107			107
Total	8 913	0	0	8 913

3-2 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Autres titres immobilisés	373	1 101	4	1 470
Prêts de titres	61			61
Total	434	1 101	4	1 531

Les dotations et reprises sont comptabilisées au compte de résultat dans les postes dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières.

Les provisions sont ajustées en fin d'année compte tenu de la valorisation de ces titres.

3-3 Mouvements sur les valeurs mobilières de placements (avant provisions)

	Montant au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Montant au 31/12/2023
<i>Titres de placement</i>	132 843			132 843
Total	132 843	-	-	132 843

3-4 Variation des provisions sur les valeurs mobilières de placements

	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
<i>Titres de placement</i>	3661			3661
Total	3661	0	0	3661

3-5 Variation des capitaux propres

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 188 731 actions de 1,59 euros chacune.

	Au 31/12/2023
<i>Capitaux propres au 31/12/2022</i>	292 512,61
<i>Résultat comptable de l'exercice</i>	24 319,27
<i>Augmentation de capital social</i>	
<i>Capitaux propres au 31/12/2023</i>	316 831,88

3-6 Etat des dettes

	Montant au 31/12/2023	Échéance des dettes à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>				
<i>Fournisseurs</i>	0	0		
<i>Charges à payer</i>	5 671	5 671		
Total	5 671	5 671	0	0

3-7 Etat des créances

	Montant au	Échéance des dettes		
	31/12/2023	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Produits à recevoir	0			
Total	0	0	0	0

4 - AUTRES INFORMATIONS**PERSONNEL**

La Société n'emploie pas de personnel.

INTEGRATION FISCALE

Vamopar est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe AXA située au 25, Avenue Matignon 75008 Paris.

En application de la convention d'intégration fiscale, il est retenu le principe de neutralité par lequel, la société Vamopar constate dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le Groupe AXA, une charge d'impôt sur les sociétés analogue à celle qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune rémunération n'est versée aux représentants de la Société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes enregistré en charges au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 911 €.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan ne lie la Société.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur n'est à signaler à la clôture de l'exercice 2023

VAMOPAR

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

NATURE DES INDICATIONS	2 019	2 020	2 021	2 022
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE				
a) Capital social	300 082	300 082	300 082	300 082
b) Nombre d'actions émises	188 731	188 731	188 731	188 731
c) Nombre d'obligations convertibles en actions				
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES				
a) Produits financiers et d'exploitation	10 926	14 881	99 200	37 137
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	-2 193	824	87 656	25 879
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	-2 193	824	87 656	25 879
e) Montant des bénéfices distribués				
3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION				
a) Bénéfice courant après impôt mais avant amortissements et provisions	-0,01	0,00	0,46	0,14
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-0,01	0,00	0,46	0,14
c) Dividende versé à chaque action				
4 - PERSONNEL				
a) Nombre de salariés				
b) Montant de la masse salariale				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)				

VAMOPAR

Société anonyme au capital de 300 082,29 euros
Siège social : 23 avenue Matignon - 75008 Paris
392 504 270 RCS Paris

AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 21 JUIN 2024**

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 24 319,27 euros, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Affectation au compte de report à nouveau pour un montant de 11 065,60 euros,
- Affectation à la réserve légale pour un montant de 662,68 euros correspondant à 5 % du résultat de l'exercice après imputation du report à nouveau débiteur,
- Affectation du solde à affecter au report à nouveau (créditeur) pour un montant de 12 590,99 euros.

Après cette affectation, la réserve légale sera portée à 3 272,38 euros et le report à nouveau présentera un solde créditeur de 12 590,99 euros.

L'Assemblée prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende afférent aux trois exercices précédents n'a été distribué.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

Certifié conforme,
Le Président Directeur Général
Jean-Damien Létouart





Vamopar

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Vamopar

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vamopar,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vamopar relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Patrick Menard

VAMOPAR

ETATS DE SYNTHESE AU 31 DECEMBRE 2023

VAMOPAR

BILAN DECEMBRE 2023

en euros

ACTIF	AU DECEMBRE 2023			NET AU 31 DECEMBRE 2022	PASSIF	AU DECEMBRE 2023	AU 31 DECEMBRE 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Capital		
					Capital social	300 082	300 082
Immobilisations corporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Terrains					Prime d'émission		
Construction et immobilisations					Prime de fusion, d'apport		
Immobilisations financières					Réserves		
Titres de participation					Réserve légale	2 610	2 610
Créances rattachées à des participations					Réserve spéciale des plus values à long terme		
Titres immobilisés	8 806	1 470	7 337	8 434	Réserve pour éventualités diverses	886	886
Prêts	107	61	46	46	Report à nouveau	-11 066	-36 944
Autres immobilisations financières					Résultat de l'exercice	24 319	25 879
					Provisions réglementées		
					I	316 832	292 513
I	8 913	1 531	7 383	8 480	Autres fonds propres		
					Dettes subordonnées Perpétuelles		
ACTIF CIRCULANT					TSDI		
Créances d'exploitation					II		
Etat							
Créances diverses et comptes courants des filiales					Provisions pour risques et charges		
Valeurs mobilières de placement	132 843	3 661	129 182	129 182			
Disponibilités	185 939		185 939	158 462			
Charges constatées d'avance					DETTES		
					Dettes subordonnées		
II	318 782	3 661	315 120	287 644	Dettes financières		
					Emprunts obligataires		
Comptes de régularisation					Emprunts et dettes financières divers		
Charges à répartir					Emprunts auprès des établissements de crédit		
Primes de remboursement					Dettes rattachées à des participations		
Ecart de conversion actif					Dettes d'exploitation		
					Dettes fiscales		
					Dettes sociales		
					Dettes diverses		
					Dettes sur immobilisations	5 671	3 610
					Autres dettes		
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance (produits à étaler)		
					IV	5 671	3 610
					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	327 695	5 192	322 503,06	296 123	TOTAL GENERAL	322 503	296 123

COMPTE DE RESULTAT AU DECEMBRE 2023

en euros

	DECEMBRE 2023	DECEMBRE 2022
I RESULTAT COURANT		
Produits financiers et d'exploitation		
Revenus des immeubles		
Revenus des titres de participation		
Revenus des prêts et placements à court terme	37 105	37 674
Reprises de provisions et transferts de charges		
Autres produits		
I	37 105	37 674
Charges d'exploitation		
Charges externes et autres charges	-11 582	-11 792
Impôts , taxes et charges assimilées		
Salaires, traitements et charges sociales		
Intérêts et charges assimilées	-103	-546
Dotation aux amortissements et charges à étaler		
Dotation aux provisions sur créances		
II	-11 686	-12 339
EXCEDENT D'EXPLOITATION	III = I + II	25 419
QUOTE-PART SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	IV	
Opérations sur titres de placement		
Produits nets sur cessions		
Reprises de provision sur valeurs mobilières de placement		
Charges nettes sur cessions		
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		
RESULTAT SUR GESTION DES TITRES DE PLACEMENT	V	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	VI = III+IV+V	25 419
II RESULTAT SUR OPERATION EN CAPITAL		
Produits sur cession d'actifs immobilisés		985
Reprise de provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions sur immobilisations financières	4	471
Résultat de change	-3	5
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés		-688
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-1 101	-229
Produits et charges nets exceptionnels		
RESULTAT SUR OPERATIONS EN CAPITAL AVANT IMPOT	VII	-1 100
IMPOT SUR LES SOCIETES	VIII	
III RESULTAT DE LA PERIODE	VI + VII + VIII	24 319
		25 879

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice 2023.

L'exercice comptable 2023 se solde par un bénéfice de 24 319 € contre un profit de 25 879€ en 2022.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 2014 (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) et des textes relatifs à son application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 Présentation des comptes

- Au bilan :

Les autres titres immobilisés constituent des titres que VAMOPAR a l'intention de conserver durablement mais dont la détention n'est pas jugée utile à l'activité de la Société.

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance par la perception d'un revenu et/ou par la réalisation d'une plus-value à la revente.

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des autres titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement est fonction de leur valeur probable de négociation. Celle-ci diffère selon que les titres sont cotés (cours moyen du dernier mois de l'exercice) ou non cotés (estimation à partir des derniers comptes annuels ou des modalités de cessions éventuelles).

- Au compte de résultat :

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

Les **opérations courantes** comprennent essentiellement les dividendes, les produits des autres placements, les intérêts, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values sur cessions et dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Les **opérations en capital** comprennent les résultats des cessions des actifs immobilisés : les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provision pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels.

3 – NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN (en euros)

3-1 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Autres titres immobilisés	8 806			8 806
Prêts de titres	107			107
Total	8 913	0	0	8 913

3-2 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Autres titres immobilisés	373	1 101 4		1 470
Prêts de titres	61			61
Total	434	1 101	4	1 531

Les dotations et reprises sont comptabilisées au compte de résultat dans les postes dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières.

Les provisions sont ajustées en fin d'année compte tenu de la valorisation de ces titres.

3-3 Mouvements sur les valeurs mobilières de placements (avant provisions)

	Montant au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Montant au 31/12/2023
Titres de placement	132 843			132 843
Total	132 843	-	-	132 843

3-4 Variation des provisions sur les valeurs mobilières de placements

	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Titres de placement	3661			3661
Total	3661	0	0	3661

3-5 Variation des capitaux propres

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 188 731 actions de 1,59 euros chacune.

	Au 31/12/2023
Capitaux propres au 31/12/2022	292 512,61
Résultat comptable de l'exercice	24 319,27
Augmentation de capital social	
Capitaux propres au 31/12/2023	316 831,88

3-6 Etat des dettes

	Montant au 31/12/2023	Échéance des dettes à moins d'un an de un à cinq ans à plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Fournisseurs	0	0
Charges à payer	5 671	5 671
Total	5 671	0

3-7 Etat des créances

	Montant au	Échéance des dettes		
	31/12/2023	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Produits à recevoir	0			
Total	0	0	0	0

4 - AUTRES INFORMATIONSPERSONNEL

La Société n'emploie pas de personnel.

INTEGRATION FISCALE

Vamopar est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe AXA située au 25, Avenue Matignon 75008 Paris.

En application de la convention d'intégration fiscale, il est retenu le principe de neutralité par lequel, la société Vamopar constate dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le Groupe AXA, une charge d'impôt sur les sociétés analogue à celle qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune rémunération n'est versée aux représentants de la Société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes enregistré en charges au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 911 €.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan ne lie la Société.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur n'est à signaler à la clôture de l'exercice 2023